

4 Retour le 10 NOV. 2020

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Adduction des
Eaux de la Lys

Réuni à Aire sur la Lys, le 09 octobre 2020

Étaient présents :

Mmes Goube, Leveugle, Leys, Massart, MM. Ben Amor, Bezirard, Borrewater,
Cambien, Dissaux, Gosset, Houssin, Lefebvre, Legrand.

Étaient excusés :

Mme Haverlant, MM. Belabbes, Cauche, Godefroy, Haesebroeck, Petit, Vicot, Waymel.

Vu le rapport n° 16-20

DECIDE

- de verser une indemnité d'éviction au locataire de la parcelle cadastrée section
ZR n° 125 le cas échéant suite à son acquisition amiable ;

- d'autoriser l'acquisition amiable de l'ensemble des enclaves énoncées dans le
rapport ;

- d'imputer les sommes correspondantes sur le crédit inscrit à l'article 2111 du
budget du syndicat ;

- d'autoriser la signature par son président de tous les documents nécessaires à
l'application de cette décision.



VOTANTS : 13

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Acte exécutoire déposé auprès
de Monsieur le Préfet, le 16 OCT. 2020

Le Président
Jean-Claude DISSAUX

Le Président du Syndicat Mixte
d'Adduction des Eaux de la Lys

Jean-Claude DISSAUX